

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**Séance du 10 Avril 2025**

Date de
convocation :
04/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
M ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier
Mme DI BARTOLO Claire
M. GIOAN Aimé
Mme ASSO CHARNET Geneviève

Excusés avec procuration :

- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Monsieur MERCIER Thierry.
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Monsieur le Maire.
- Madame PERNOT Chantal a donné pouvoir à Monsieur PIERACCINI Joel.
- Madame VONNER Isabelle a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre.

Absente excusée :

- Madame GIGNOUX Laure
- Madame HAM Emmanuelle

Absent : Monsieur LE MORVAN Gilles

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12
Pouvoirs : 4
Votants : 16

Monsieur le Maire demande à Madame GIAUFFRET Caroline de rapporter la délibération. Celle-ci rappelle que le compte de gestion établi par le Receveur atteste de la conformité des comptes du receveur par rapport au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants ;

Considérant la proposition d'approbation du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal proposée à cette même séance, il est proposé de bien vouloir :

- 1- Approuver le compte de gestion 2024 du Trésorier concernant le budget de la ville d'Aspremont, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2024,
- 2- Déclarer que le compte de gestion sur les opérations du budget principal de la ville d'Aspremont dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier n'appelle aucune observation ni réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver le compte de gestion 2024.
- De déclarer que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 14 avril 2025



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE